

EDITO ■ Ce numéro est la suite du numéro de décembre sur les règles. En effet, la sanction n'est qu'un moyen pour garantir les règles, et les règles ne sont que des outils pour mieux vivre ensemble, dans une démarche globale : écoute empathique et communication sans violence, fonctionnements qui préservent la sécurité, la part, la place, et la parole de chacun, projets qui donnent le goût de la solidarité. Nous voudrions éviter les récidives et la répétition de punitions inefficaces. Nous sommes inquiets pour ces adolescents rebelles, ou bien désabusés.

Les sanctions efficaces sont d'abord celles qui ont du sens pour ceux qui les vivent, différentes d'une famille à l'autre, d'une culture à l'autre, d'un établissement à l'autre, selon le contexte, le ton, le regard, et la parole qui les accompagnent. Les parents et les enseignants font ce qu'ils peuvent. Mais il est bien dommage que sanctionner et punir soient synonymes dans le langage courant, car il apparaît dans « punition » l'idée de « peine », alors que « sanction » évoque l'acte qui rend irrévocable la loi. La punition est une façon de sanctionner. Mais l'objectif d'une sanction n'est pas de blesser ou de faire de la peine. Les sanctions éducatives visent la compréhension de la règle commune, tout en manifestant à l'enfant le respect scrupuleux de sa personne et du citoyen qu'il est en train de devenir. Une sanction positive, c'est aussi le signe de reconnaissance qui valorise une action contribuant au bien-être d'autrui, à un fonctionnement plus juste du groupe, ou encore l'acte qui consacre un progrès de la personne. Cela n'induit pas la promesse d'une récompense. Ces enfants et adolescents, « graines de citoyens », forcent souvent notre admiration par leur vitalité, dans des situations parfois bien difficiles pour eux. Leur « éducatibilité » n'est pas un postulat, mais un constat ■

Elisabeth Maheu, M.A.N.
formatrice à l'IUFM de Rouen

APPEL À CONTRIBUTIONS POUR LES PROCHAINS NUMÉROS :

- n°8 : La solidarité internationale
- n°9 : Le respect
- n°10 : la médiation
- n°11 : L'estime de soi

La sanction

Camps de vacances

Une expérience de réparation

À la Foumonière, dans le verger de la maison d'enfants ce matin là, Raouf s'était réveillé un peu tôt, et tout le monde roupillait encore dans le camp. Après avoir tiré du lit son voisin de tente (1ère infraction matinale au règlement général), son regard tomba sur une petite pomme pendue à la branche d'un arbre. Dans une autre tente, Samir ronflait tranquillement. La pomme, la tente, Samir... Dans l'esprit facétieux de Raouf, le lien entre les différents éléments fut fait rapidement : il détacha la pomme de son arbre (2e infraction matinale au règlement général) et la lança sur la tente du ronfleur profond (une nouvelle infraction fut inaugurée ce jour là) !

Raouf entraînant deux autres compères dans cette hilarante trouvaille, il fallut un certain nombre de pommes pour réveiller l'animal, lequel se mit à hurler depuis sa tente, ce qui ne manqua pas de redoubler l'hilarité des compères et le nombre de pommes déversées sur la tente du ronchon ! Celui-ci se fâcha si fort que bientôt, enfants, adultes, animaux, tout le monde dans le camp fut réveillé, et le premier animateur sur les lieux de l'action essuya une série de vociférations :

- Samir ça suffit ! tu vas réveiller tout le monde !
- Ils m'ont réveillé !
- Ce n'est pas une raison pour réveiller les autres à ton tour !
- Je m'en fous ! Ils m'ont réveillé, moi je réveille tout le monde ! ...

Tout le monde fut finalement de très mauvaise humeur ce matin là.

La matinée se déroula selon l'organisation habituelle (sous l'effet de la colère, différer la sanction tu

préfèreras) mais pendant le déjeuner l'équipe éducative tint conseil sous le vieux noyer. La sanction étant avant tout motivée par le fait que tout le groupe ait eu à subir le comportement de quelques uns, un besoin de réparation s'imposa rapidement. L'équipe fit venir les sauvageons :

- Deux solutions, à vous de choisir. Soit vous êtes « punis » : privés de boum et au lit après le dîner pendant que les copains profitent de la soirée. Soit vous « réparez » : quarante briques chacun à nettoyer !

À la Fourmonière les briques des vieux bâtiments sont récupérées et restaurées : une vraie corvée, bien des enfants et des bénévoles en témoigneront ! Heureux de se voir offrir une alternative à la privation de boum, nos quatre compères passèrent leur après-midi à « briquer », achevant leur tâche juste à temps pour attaquer la soirée ! Finalement chacun eut le sentiment que justice avait été faite, et à notre grand étonnement, de retour à Belleville, l'histoire fit aussitôt le tour du quartier...

Les briques réinvesties dans la terrasse de la maison ont-elles gardé la mémoire de cette histoire ? Plusieurs années après, on en parle encore aux veillées de la Fourmonière, et les pommiers sont désormais en paix le matin dans le verger ! De notre côté, ayant tiré partie de cette expérience, nous essayons chaque fois que c'est possible de proposer une réparation en alternative à la simple punition.

Quant à Samir et Raouf, ils continuent de pousser plus ou moins droit, selon la saison... ■

FABIEN BOUVIER, ÉDUCATEUR
LES SERRURIERS MAGIQUES

L'histoire de Françoise, de son fils Julien et de son élève Matthieu

Françoise est professeure de mathématiques dans un lycée-collège. Son fils Julien est en quatrième. Il s'est connecté sur un « blog », forum de discussion sur Internet. Un soir, il lit avec stupeur des menaces qui lui sont nommément adressées, à cause de sa mère « qui s'amuse à faire redoubler des élèves ! »

Julien est très **inquiet**. Sa mère se demande quoi faire, trouvant l'affaire assez grave pour réagir.

Elle a identifié que les redoublements en question correspondent à des élèves de seconde, pour lesquels le conseil de classe s'est réuni, et où elle a exprimé son avis. Ce qui ne prouve pas que les menaces ont été proférées par un redoublant lui-même....

Elle **réfléchit avec quelques collègues**. Sa directrice banalise les faits, elle n'en attend donc pas d'aide. Elle décide d'intervenir dans cette classe, mais se sentant **juge et partie, elle craint de manquer de distance**, et fait appel à un autre adulte, apprécié par les jeunes et faisant autorité. Elle est présente et commence ainsi le cours :

« - Des faits concrets nous amènent à vous proposer une séance un peu spéciale au lieu du cours de math. Je vous en ferai part tout à l'heure ».

Un questionnaire écrit est distribué : il s'agit de réfléchir personnellement sur l'utilisation d'Internet : intérêt, dangers, forums de discussion, réseaux, impunité et risques, vérification des sources, avec des questions du type : « Que feriez-vous si vous étiez gravement menacé ? ». Mise en commun, échanges. Le collègue ensuite précisa **la réglementation, les peines encourues...**, le cadre qui ne dépend pas de nous.

Puis, Françoise intervient : « Je suis personnellement touchée par ces questions. Quelqu'un a utilisé Internet pour effrayer ma famille. Je l'invite à venir en discuter avec moi, pour envisager une **réparation et une solution à l'amiable. Sinon, je porterai plainte** ». Françoise n'était pas sûre du tout du résultat.

Or, un élève, Matthieu, vint le soir même pour s'excuser...ou éviter plus d'ennuis !

Il put lui expliquer en quoi le redoublement **lui semblait injuste**. Elle lui dit qu'elle comprenait que pour lui, c'était difficile à admettre, mais expliqua que **l'intention** des enseignants n'était pas d'embêter Matthieu. Elle **dit aussi sa colère** qu'il s'en soit pris à son fils, élève comme lui, et d'ailleurs également redoublant !

Ensuite, Françoise invita la maman de Matthieu à la rencontrer, d'abord seule, puis avec Matthieu. Cette dame, un peu affolée, lui expliqua que Matthieu avait de sérieux problèmes, se manifestant par fugues, sorties nocturnes peu recommandables, et qu'elle, la maman, ne savait plus que faire. Elle put exprimer ses difficultés à élever seule son enfant, dans un contexte familial compliqué.

Devant Matthieu, **la description détaillée des faits** eut lieu. Cela fit frémir la maman. Matthieu semblait un peu perdu. La maman avait déjà pensé à un suivi psychologique, mais n'avait pas osé l'imposer à Matthieu. Cette fois, ils furent d'accord l'un et l'autre pour essayer.

Françoise demanda à Matthieu, **en plus d'excuses orales** prononcées à son intention en présence de sa mère, **de faire passer sur le blog un message présentant ses excuses à Julien** et expliquant la réglementation à ce sujet. Ce qu'il fit.

Une discussion entre Matthieu, sa maman et quelques enseignants lui permit d'entendre que le redoublement était proposé dans une perspective de réassurance et de nouveau départ. Matthieu craignait surtout l'étiquette de « redoublant ». Les enseignants demandèrent à Matthieu comment il vivait le fait d'être souvent en échec dans sa classe, et s'il pensait que passer en première serait plus utile. Sa maman suggéra : « et si tu approfondissais ta seconde dans un autre lycée ? ». Matthieu sourit ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ELISABETH MAHEU

Mon premier souvenir date d'une fessée. Mon second est plein d'étonnement et de larmes.

JACQUES VINGTRAS,
HÉROS DU ROMAN
L'ENFANT, DE JULES
VALLÈS

Les serruriers magiques

Constats

Notre école située en ZEP (Paris 18^{ème}) rassemble un certain nombre d'enfants particulièrement difficiles qui peuvent vite prendre le pouvoir si l'adulte qui les a en charge « ne fait pas le poids ». Pour des enfants qui n'ont pas une attitude d'élève, les qualités pédagogiques du professeur ne suffisent pas : il doit également être capable de s'imposer pour instaurer et faire respecter les règles du vivre ensemble. Non formés dans ce domaine, les jeunes professeurs vont souvent devoir acquérir cette pratique sur le terrain. Pour ceux qui arrivent à passer le cap, ils parviennent à prendre la classe en main, peuvent alors enseigner et obtiennent de réelles satisfactions. Pour les autres c'est plus dramatique : certains, mis en extrême difficulté, peuvent en arriver à adopter des attitudes anti-pédagogiques et imposer aux élèves des sanctions inadmissibles. De même pour les

remplaçants dont les écoles comme la nôtre sont les « bêtes noires » : ils se font malmener par nos petits élèves qui ne supportent pas qu'un autre maître remplace « leur » maître.

Que faire ?

A partir de notre expérience, nous avons établi quelques « incontournables » et continuons à mener une réflexion d'équipe en nous appuyant sur une solide bibliographie.

Les incontournables :

* Ne pas rester seul face aux difficultés, en parler aux collègues, et gérer les situations collectivement. Les enfants sont très sensibles à la cohésion de l'équipe.

* Harmoniser les règles de vie au sein de l'établissement, les énoncer clairement pour que tous les partenaires les connaissent. S'attacher à ce qu'elles soient respectées par tous (même par les adultes !)

* Harmoniser les sanctions : telle bêtise = telle punition, quel que soit l'adulte et quel que soit l'enfant. Les énoncer clairement pour que tous les partenaires les connaissent, en particulier les enfants, qui trop souvent découvrent la sanction une fois qu'ils ont fait la bêtise.

* En cas de conflit important, toujours différer, ne pas réagir « à chaud ».

* On ne peut être juge et partie : laisser un collègue s'occuper de la sanction quand on est directement atteint par le problème (insulte ou agression par exemple).

* Mener une réflexion approfondie sur le contenu des sanctions, leur but...

Des règles claires, justes, comprises et respectées par tous permettent à chacun de se sentir protégé.

VÉRONIQUE BAVIÈRE – LES SERRURIERS MAGIQUES,
DIRECTRICE D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Analyse

Sanctions, quelques "incontournables".

La sanction éducative est une contrainte non-violente qui vise à ce que le contrevenant assume concrètement sa responsabilité vis à vis d'autrui, vis à vis du groupe, et vis à vis de lui-même. Le but est que chacun s'en sorte bien. La sanction éducative ouvre vers l'avenir et sur un nouvel accord, qui prend mieux en compte les besoins et qui fixe pour une durée donnée, les engagements de chaque partie.

Regardons un comportement violent, une insolence, un mensonge ... **selon trois points de vue** : agression, expression, transgression.

Agression ?

Violence ? Simple gêne ? Dommages ?

Le point de vue du destinataire de l'acte dépend de sa perception, de la façon dont il souffre de la situation, de sa position de plus ou moins grande dépendance face à l'auteur. Il arrive qu'une personne victime, dévalorisée et culpabilisée banalise elle-même ce qu'elle subit, le trouvant « normal ». D'autres s'installent dans la position de victime, et peinent à identifier leur part de responsabilité, inhérente à toute relation.

Cette agression engage la **responsabilité civile de l'auteur**, c'est-à-dire l'obligation de réparation.

Mais de toute façon, il est important qu'un tiers apporte officiellement une reconnaissance à la victime pour qu'elle puisse sortir de son statut ou de sa position et reprendre la responsabilité de sa vie sans devenir à son tour agresseur.

Expression ?

Expression d'une souffrance ? Réaction impulsive ? Intolérance à la frustration ? **La responsabilité de la personne par rapport à sa vie est engagée** : questionnement, écoute, aide sont nécessaires. Le point de vue de l'auteur de l'acte est lié à son intention, son motif : se défendre, se faire remarquer, s'amuser, affirmer son intérêt ou sa vision des choses... ou délibérément chercher à nuire à l'autre. Transgresser, ce peut être aussi tester l'adulte, comme on essaie une voiture, en la poussant à la limite, pour savoir jusqu'où on peut lui faire confiance pour prendre une route dangereuse... La capacité d'empathie de l'auteur peut l'aider à proposer spontanément une réparation. Si, au contraire, l'agresseur est dans un état de coupure émotionnelle, il ne ressent pas de culpabilité, il ne sent pas qu'il a fait mal. A l'opposé, une culpabilité exagérée crée un état de tension qui peut l'amener, pour apaiser cette tension, à justifier son

attitude, à nier sa responsabilité, voire la projeter sur sa victime.

Transgression ?

Cette solution tentée pour résoudre son problème n'est pas acceptable ! Quand s'appuyer sur la loyauté des personnes n'est pas possible, l'arbitrage de la loi devient nécessaire. Du point de vue du groupe et de ses règles, cet acte est interdit, il a été clairement dit entre nous, que ici, dans ce lieu, actuellement, avec ces personnes, cela ne se fait pas. S'il s'agit d'une infraction à la loi, contravention, délit, ou crime, la **responsabilité pénale** de l'auteur est engagée. Dans le cas d'un manquement grave à la règle, une sanction est nécessaire, qui vise à la compréhension, à la confirmation (et parfois ré-ajustement) de la règle, à la reconnaissance de chacun et la reconstitution solidaire du groupe.

Il s'agit donc d'opposer un acte qui permet la réparation ; un acte qui permet la réinsertion, un acte qui permet la déculpabilisation : la sanction est le moyen par lequel l'enfant élabore sa culpabilité et s'en délivre, se réconcilie avec lui-même : c'est un coup d'arrêt dans la spirale « faire mal / se faire mal ». Quand on va bien, a-t-on encore autant besoin de transgresser ? ■

ELISABETH MAHEU



Coordination française pour la Décennie

148 rue du Fbg Saint-Denis -
75010 Paris • Tél. : 01 42 41
40 38 • Fax : 01 40 36 06 60
• coordination@decennie.org
www.decennie.org

La Décennie

Les années 2001-2010 ont été proclamées par l'ONU "Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde".

La Coordination française pour la Décennie

ASSOCIATIONS MEMBRES

ACAT
ACCES - Clairière de Paix
ACNV
AIRE
Alliance nationale des UCJG
ANV
APEPA
Arche de Lanza del Vasto
Association Enfance - Télé : Danger
Association Montessori France
Atelier de paix du Clunisois
CCFD
Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
Centre Quaker International
CERAF Médiation
Collège lycée international Cevenol
Conflits sans violence
Coordination Martigues-Etang de Berre
Coordination Orléanaise
CPCV Ile-de-France
Cultivons la paix
Cun du Larzac
Démocratie et spiritualité
DIH Mouvement de protestation civique
Ecole de la Paix
Emmaüs France
EPP Midi-Pyrénées
Espéranto - SAT-Amikaro
Etrincelle
Franciscain International France
FUJ
Génération Médiateurs
Gers Médiation
Graine de Citoyen
IFMAN
Initiatives et changement
IPLS
IRNC
Justice et Paix France
La Maison de Sagesse
La Maison du Petit Enfant
Le Soc - Maison Jean Goss
Le Souffle - France
Le Valdocco
Les Amis des Serruriers magiques
LIFPL
Ligue de l'enseignement
Maison des Droits de l'Enfant (Châteauroux)
MAN
MDPL - Saint-Étienne
Mémoires de l'Avenir
MIR
Non-Violence et Paix / Normandie
Non-Violence XXI
NVA
NVP Lorraine
Paix Sans Frontière
Partage
Pax Christi - France
PBI - Section française
Psychologie de la Motivation
Réseau Espérance
Réseau Foi et Justice France
REVEIL
Secours Catholique - Caritas France
Solidarités Nouvelles face au Chômage
UNIPAZ

La Lettre

Abonnements 4 numéros par an.

- Par courriel, gratuitement sur demande.
- Par courrier, 5 euros pour l'année, auprès de la Coordination française pour la Décennie.

Trois livres

Ces trois ouvrages sont diffusés par le centre de ressources Non-violence Actualité, BP 241, 45202 Montargis cedex, www.nonviolence-actualite.org

- Elisabeth Maheu, *Sanctionner sans punir. Dire les règles pour vivre ensemble*, éd. Chronique Sociale, mars 2005, réédition revue et corrigée janvier 2006. L'auteure, Elisabeth Maheu, est formatrice à l'IUFM de Rouen et membre du Mouvement pour une Alternative Non-violente. Dans ce livre, elle nous propose de nombreuses pistes concrètes pour sanctionner sans punir, trouver des alternatives à l'exclusion, aux gifles, aux lignes à copier, aux punitions

Un livre pour le primaire

Danielle Jasmin, *Le conseil de coopération, Un outil pédagogique pour l'organisation de la vie de classe et la gestion des conflits*, éd. Chenelière, diffusé par Non-violence Actualité.

Danielle Jasmin s'est inspirée depuis une vingtaine d'année de la pédagogie Freinet pour mettre en pratique **des conseils de coopération** dans ses classes. Elle nous livre dans cet ouvrage toute son expérience de façon méticuleuse et un matériel reproductible est inclus dans le livre.

Le conseil de coopération avec ses réunions hebdomadaires, rigoureusement animé, est un

Deux revues

- Non-violence actualité, *Pour une sanction non-violente*, n° 277 novembre 2004. Articles d'Elisabeth Maheu, Jacques Salomé, Eirick Prairat, Joseph Rossetto, Véronique Guérin, etc. Le numéro est épuisé, mais les articles sont repris et complétés dans un

Un site internet

http://www.ac-nancy-metz.fr/VieScolaire/Textes_circ/discipline_acc.htm

L'essentiel des textes sur la discipline à l'école est paru dans le B.O. spécial n° 8 du 13 juillet 2000. Ce site propose un document d'accompagnement sous forme de fiches qui permet une compréhension plus facile de ces mesures :

- 4 fiches sur les principes généraux (l'évolution du règlement intérieur ; les punitions scolaires et les sanctions disciplinaires ; le principe du contradictoire ; l'individualisation et la proportionnalité de la

collectives, etc. Il est un encouragement pour les adultes à apprivoiser ses propres émotions pour exercer une autorité tranquille qui pose cette triple exigence devant toute transgression : réparer les dommages causés, rendre des comptes quant aux règles bafouées et réfléchir aux conséquences personnelles de ses actes

- Eirick Prairat, *La sanction, Petites méditations à l'usage des éducateurs*, éd. L'Harmattan
- Bernard Defrance, *Sanctions et discipline à l'école*, éd. Syros.

outil efficace pour gérer collectivement la vie de la classe et les différents problèmes conflictuels qui surgissent dans l'école. Il permet de voter des lois pour la vie de la classe de manière dynamique, de prévoir des sanctions pour les « dérangeurs » avec progressivité pour cause de récurrence, d'établir une liste de suggestions de « réparation » que peuvent demander les élèves quand « ils se font faire mal », permet à chaque élève de formuler des félicitations ou des « critiques » à l'égard d'une autre personne, etc.

petit livre édité par NVA dans la collection *Pratique de non-violence*.

- Alternatives non-violentes, *Sanctionner sans punir : les sanctions éducatives*, n° 125, 2003. ANV, Centre 308, 82, rue Jeanne d'Arc 76000 Rouen.

sanction) ;

- 4 fiches sur les sanctions et punitions (comment prononcer une sanction ; l'amnistie et l'effacement administratif des sanctions disciplinaires ; la réparation ; l'exclusion) ;

- 3 fiches sur les mesures dans le domaine pédagogique (le dossier de l'élève ; les mesures préventives et l'accompagnement ; évaluation pédagogique et sanction disciplinaire) ;

- 3 fiches pour le domaine institutionnel (règlement de l'internat et de la demi-pension ; le conseil de discipline ; le conseil de discipline départemental).

Histoire de l'agression de Paul, dans une école primaire.

Les faits :

Vendredi 29 septembre, sortie de classe, 11h45. Une surveillante est en poste sur la cour. Les « demi-pensionnaires » jouent. Quelques garçons commencent à pratiquer un jeu aux règles pour le moins contestables, « le crapaud baveux ». Très rapidement, ce jeu dégénère et l'un des participants, visiblement impressionné par la tournure des événements, alerte la surveillante qui intervient aussitôt. Sam est en train de faire pression avec son pied sur la tête de Paul, couché à terre, tandis que son frère Ben le frappe au ventre avec ses béquilles. En contact avec des graviers, Paul se met à saigner à la tête. Un enseignant prend l'affaire en main, s'assure que Paul est pris en charge par d'autres adultes et met à l'écart les deux frères. Le directeur prend le relais :*

Ma démarche :

Je m'inquiète d'abord pour Paul, soins, vérifications, téléphone aux parents, son état physique est finalement sans gravité. Je dois aussi apaiser l'excitation des nombreux témoins, dont plusieurs parents d'élèves, certains très choqués.

Je fais verbaliser les faits par les élèves concernés. A ce moment-là, nous ne traitons que du jeu « crapaud baveux », aucun élève ne relatant l'agression « finale », sans doute encore dans l'émotion, mise à part la confirmation que Ben a bien donné des coups de béquilles à Paul.

Nous sommes déjà intervenus dans la semaine auprès de Ben, au sujet du mauvais usage qu'il faisait de ses béquilles, en application de l'article SR6 du règlement (gestes dangereux). Je décide donc de l'isolement temporaire de Ben pour l'après-midi, avec rédaction d'un courrier à l'intention de ses parents, comme prévu par le règlement (article 81, « dégradations et agressions »). Cet isolement consiste à l'installer à proximité de la pièce où je me trouve en lui mettant à disposition diverses lectures. A 16h30, je remets Ben à sa maman en lui faisant part des événements en l'état où je les connais, et en lui remettant le courrier préparé. Je passe dans les classes pour aviser les élèves de l'isolement de Ben et j'interdis formellement le jeu « crapaud baveux », « sous peine de convocation des parents pour les inviter à chercher une école où ce jeu est autorisé, afin d'y inscrire leur enfant ».

Le soir, la maman me prévient qu'elle mène Paul chez le médecin car celui-ci lui semble très choqué. Le lendemain, ses deux parents viennent s'entretenir avec moi, éclairés par les propos de Paul, qui, en sécurité chez lui, s'est confié. Il apparaît alors nettement qu'il faille distinguer la période du jeu, aussi contestable soit-il, de la phase d'agression. M et Mme P. me présentent un certificat médical et m'interrogent sur l'opportunité de porter plainte ou non. Cette décision leur appartient et je leur dis qu'elle peut s'avérer pertinente dans la mesure où l'agression est caractérisée. Toutefois, je leur fais part de mon souhait d'exercer un peu plus loin ma responsabilité pédagogique, à savoir de faire prendre conscience aux deux frères de la gravité de leurs actes. Un peu plus tard, je m'entretiens donc avec Ben et Sam et rédige un nouveau courrier à l'intention de leurs parents, corrigeant celui de la veille et les convoquant à mon bureau lundi matin. Je leur énonce qu'il est indispensable de définir une réparation susceptible

*Il s'agit de corriger
les erreurs, pas
l'enfant !*

ANNIE DÉAN, ENSEIGNANTE
PUIS FORMATRICE

d'aider Paul à se rétablir dans sa dignité et son intégrité et de permettre à Ben et Sam de progresser sur eux-mêmes pour améliorer leur comportement.

Dès le lundi matin, j'informe Ben et Sam et leurs parents, sous réserve d'approbation du Conseil des maîtres, réuni dans la journée. Bien que cette procédure n'ait pas été prévue par le règlement, au moins en respecte-t-elle l'esprit :

- Prévoir et réaliser une démarche d'excuse vis-à-vis de Paul, sous contrôle du Directeur.
- Remise d'une fiche personnelle sur laquelle les faits auront été consignés, ainsi que les articles du règlement en lien avec la situation.
- Trois questions seront posées, et chacun devra y répondre par écrit, au rythme d'une réponse par jour.
- Chaque soir, l'un et l'autre devront présenter leur fiche au Directeur et lui verbaliser leur réponse.
- Les deux élèves seront assignés en récréation à accompagner l'adulte de surveillance, pour observer ce qui se passe sur la cour et lui signaler les incidents pouvant comporter un risque de blessure.
- La mesure sera annoncée dans les classes de CM et CE et levée à la fin de la semaine.

Enfin, en Conseil, nous nous interrogeons sur notre organisation, pour qu'un adulte puisse intervenir encore plus tôt. Comme souvent en début d'année scolaire, les élèves produisent des jeux de bagarres, que nous arrêtons en leur suggérant l'invention d'autres jeux sans contact physique. Grâce à l'action de fond que nous menons autour de la circulation de la parole, ce type de jeux est abandonné au bout de quelques semaines. Nous voyons régulièrement les élèves se courir après et se bousculer, mais nous n'avions pas imaginé qu'un scénario avait été élaboré cette année...

Les parents n'ont finalement pas porté plainte, et aujourd'hui, les garçons co-habitent normalement dans la même classe et rejouent ensemble. La page est tournée.

MARC DAUGUET, DIRECTEUR D'ÉCOLE
ET MEMBRE DU MAN NANTES

***Jeu du « crapaud baveux » :** Un élève joue le rôle du « loup », lorsqu'un élève est attrapé, il est frappé, « enculé » (sic) (nota : gestuelle mimée explicite), puis jeté à terre.

Le professeur a puni toute la classe parce que celui qui avait sifflé ne s'était pas dénoncé ; c'est pas juste, on voulait nous obliger à dénoncer un copain.

UN ÉLÈVE DE CINQUIÈME

FICHE DE SUIVI DE REPARATION

Élèves sanctionnés : Sam et Ben

Date de l'agression : vendredi 29 septembre 2006, vers 11h45.

Nature des faits : Sam a fait pression avec son pied sur la tête de Paul alors que celui-ci était à terre, lui occasionnant une blessure à la tête, et ce pendant que son frère Ben le frappait avec ses béquilles.

Les élèves sanctionnés doivent :

- 1/ Restituer leur callotine* au Directeur pour toute la durée de la réparation.
- 2/ Produire une démarche d'excuse visée par le Directeur, avant vendredi 6 octobre 2006.
- 3/ Participer à l'observation des récréations de maternelle de la matinée et de l'après-midi du mardi 3 octobre pour l'un et du jeudi 5 octobre pour l'autre, et ce à proximité de l'adulte de surveillance et lui signaler les situations comportant un risque pour la sécurité des élèves.
- 4/ Sur le temps du midi, participer à des jeux calmes et non-sportifs, qui ne nécessitent pas de courir, et s'assurer qu'ils sont toujours en vue d'un adulte de surveillance.
- 5/ Compléter les parties suivantes et présenter leur fiche une fois par jour au Directeur.

Pour le mardi 3 octobre :

Copier 1 fois l'article 31 du règlement (partie élèves).

..... ;

Pour le jeudi 5 octobre :

Copier 1 fois l'article 33 du règlement (partie élèves)

.....

Pour le vendredi 6 octobre :

Ecrire une décision personnelle qui pourrait l'aider à s'empêcher de reproduire une agression.

.....

Passée cette semaine de réparation, la callotine leur sera restituée et ils retrouveront leur statut d'élève à part entière dans le cadre du règlement de l'école.

Cependant, en cas de récurrence pour des faits d'une même gravité, l'école se réserve la possibilité d'organiser un changement d'établissement, le seuil de tolérance de l'ensemble des partenaires étant à ce jour à son maximum.

A Nantes, le **lundi 2 octobre 2006**,

Pour le Conseil des maîtres, le Directeur : ...

* **La callotine** : carte scolaire nominative remise à chaque élève en début d'année scolaire lors de l'assemblée de présentation "officielle" du règlement de l'école. A l'intérieur, autant de cases que de semaines scolaires. A la fin de chaque semaine, en classe, l'enseignant fait le point avec les élèves sur leur positionnement vis à vis du règlement tant sur le plan du travail que sur le plan du comportement. L'enseignant peut inviter tel ou tel à s'interroger par rapport à certains articles précis en fonction de ce qui a été vécu. Chaque élève colle une gommette de couleur dans la mesure où il juge avec l'enseignant que son attitude a été volontaire et positive même s'il y a eu quelques ratés. Il ne colle pas de gommette en cas d'incidents répétés, ou de plusieurs manquements par rapport à un article donné. La couleur de la gommette correspond à la saison du moment : jaune pour l'automne, noire pour l'hiver, verte pour le printemps et bleue pour l'été, en lien avec les tentures du porche d'entrée qui sont tendues le temps de chaque saison pour les symboliser.

Parole et sanction

Le collège Georges Brassens de Persan est situé au nord du Val d'Oise, en Zone d'Education Prioritaire. Quand l'idée du projet « Parole et sanction » est née, en mai 1998, le collège comptait plus de mille élèves et le personnel de l'établissement demandait depuis plusieurs années la partition de l'établissement pour le ramener à une taille plus viable. C'est chose faite depuis un an, le collège comptant aujourd'hui 660 élèves.

En cette année de 1998, une réunion eut lieu à la demande des professeurs, conscients que la multiplication des punitions ne suffisait plus à créer un climat propice au travail scolaire. La répétition des sanctions était sans effet sur certains élèves, qui étaient le plus souvent incapables de réaliser le travail demandé pendant les heures de retenue ou en devoirs supplémentaires. « Quand nous nous sommes réunis en mai, il y avait des élèves qui étaient punis pour tous les mercredis suivants jusqu'à la fin de l'année. »

Le problème était posé et les esprits ont pu y repenser par la suite. La réflexion mûrit jusqu'à la naissance de l'idée de ce projet, dont Mme Gaudry, professeur de technologie, fut l'une des initiatrices. Elle avait lu avec beaucoup d'intérêt le livre de Bernard Chabot, Elisabeth Bautier et Yves Rochex, *Ecole et savoir dans les banlieues et ailleurs* (éd. Armand Colin, 1992) et compris que les difficultés que connaissent certains enfants pour trouver leur place sont des obstacles à leur apprentissage à l'école. L'équipe d'adultes (professeurs, CPE, aides-éducateurs) qui s'est mobilisée a baptisé ce projet : « Parole et sanction » Elle a été aidée pour sa mise en oeuvre par la Mission Innovation Pédagogique de l'Académie de Versailles.

Chaque semaine, huit élèves en difficultés de comportement, ayant enfreint les règles de vie dans le collège, sont « invités » à se réunir le mercredi avec un-e professeur-e et un-e surveillant-e. Les séances ont lieu l'après-midi, hors du temps scolaire et durent 2h30

(actuellement, les séances ont été réduites à 2h, faute de moyens). Le lieu de réunion est une salle habituellement réservée aux enseignants où les tables sont disposées en cercle. « Nous avons commencé avec 15 élèves, mais c'était beaucoup trop et les psychosociologues de la Mission de Valorisation de l'innovation pédagogique nous avaient suggéré de limiter l'effectif à 8 élèves ». Une semaine sont accueillis des élèves de sixième et de cinquième et la semaine suivante des élèves de quatrième et de troisième. C'est le CPE qui envoie les élèves lorsqu'il juge que cela peut leur être utile. Les raisons de la sanction ont souvent pour motifs : retards systématiques, insolence, relations difficiles avec les surveillants, bagarres, etc.

« Pour commencer, nous leur donnons du papier et nous leur demandons d'écrire les raisons de leur présence. Nous ne les connaissons que très succinctement par un bref mot provenant du service de la vie scolaire. » Ces raisons sont ensuite évoquées avec eux et l'adulte-animateur écoute, interroge, guide la réflexion sans jamais juger. Il donne aussi son avis et, au besoin, rétablit la vérité par rapport à la loi, au règlement intérieur, aux autres. Il s'agit d'aider les enfants-adolescents à reconnaître l'exactitude des faits à l'origine de la sanction et d'en accepter la responsabilité. « C'est un moment parfois difficile. Ils ne savent souvent pas pourquoi ils sont là et il faut parfois une demi-heure, voire davantage, pour que certains élèves admettent et reconnaissent les faits. »

Pendant les deux heures qui suivent, un travail de réflexion et d'expression est proposé aux élèves. Ce temps aboutira à une production de la part du groupe, des textes, des dessins, des poèmes, une affiche, etc., qui pourra être exposé au CDI. Les thèmes choisis aident les enfants à redonner un sens à l'école. Ils favorisent la communication, incitent les participants à s'exprimer sur leurs difficultés scolaires, sociales ou relationnelles. Le professeur devient animateur, se mettant en

Je préfère le terme de sanction à celui de punition. En effet, on sanctionne un acte, par contre on punit une personne. La punition est souvent humiliante, alors que la sanction est responsabilisante.

JEAN-MARIE PETITCLERC,
ÉDUCATEUR

retrait pour écouter, favoriser l'expression, donner de la valeur à la parole des adolescents, claire pour eux.

Voici une liste de thèmes qui ont été abordés :

« L'image de soi » : l'animatrice apporte des revues et demande aux élèves de réaliser leur propre portrait en découpant des images dans ces revues et en faisant des collages. Puis, la tâche accomplie, elle les invite à commenter le résultat.

« Le lien collectif » : l'expression porte sur ce qui nous lie aux autres avec la question sous-jacente : « jusqu'où peut-on accepter de faire partie d'un groupe ? »

« Les lieux du savoir » : un professeur leur demande d'écrire un texte : « La mémoire d'une salle de classe ». Une salle de classe raconte ce qu'elle a vu. Mais l'école n'est pas le seul lieu où l'on apprend...

« La réussite » : nous essayons de leur faire définir ce qu'ils entendent par là. Il y a quelques années, les réponses étaient "une belle maison et une grosse voiture, etc." Curieusement les adolescents d'aujourd'hui nous disent « on a tout » Il y a trois choses qui leur suffisent, à savoir, un MP3, un téléphone mobile et la permission de sortir.

« Analyse transactionnelle » : on leur propose une situation comme par exemple : « Tu veux un scooter. » Et on leur demande : « Ecris ta réaction si tu étais un enfant, puis ta réaction si tu étais un responsable financier, et enfin ta réaction si tu étais un adulte. »

« Se situer dans le temps » : on propose de réaliser une grande frise : l'élève se situe au milieu et cette frise représente le déroulement du temps pour lui. Il y a ce qui s'est passé, aujourd'hui et l'avenir. Ils arrivent facilement à parler de leur « aujourd'hui », mais souvent ils savent peu de chose de leur passé, de leurs grands-parents et on s'aperçoit qu'ils parlent peu avec leurs parents. On travaille alors sur leurs souvenirs, surtout quand ils ont eu l'occasion de retourner dans le pays de leurs parents ou de leurs grands-parents. Ils ont également beaucoup de mal à se projeter dans l'avenir. Ils ont souvent peu de besoins et l'idée de travailler pour « gagner sa vie » n'est pas une idée très

« Les attentes des parents, des élèves, des professeurs » : « J'avais préparé des dessins de personnages représentant ces trois catégories avec des bulles qu'il fallait remplir », chaque personnage exprimant ses attentes vis-à-vis des deux autres. C'est ainsi par exemple que les parents attendent que les professeurs fassent travailler les élèves, qu'ils soient sévères. Les élèves attendent des professeurs le respect et qu'ils mettent un cadre. « Un professeur qui ne cadre pas, on marche dessus », dit un élève. Les élèves acceptent tout à fait la nécessité des sanctions.

« Le langage, les insultes » : le ton qu'on emploie, les quiproquos. Par exemple, l'expression « vous verrez à la fin de l'année » peut être perçue comme une menace ou la promesse de mieux faire selon le ton employé. Un jour, un élève a dit : « Elle est chaude la prof », ce qui a provoqué un véritable scandale à cause de l'interprétation à caractère sexuel qui était faite de cette expression. L'élève eut beaucoup de mal à expliquer que ce n'était pas de cela qu'il s'agissait et ce n'est qu'au bout d'un long moment que quelqu'un finit par comprendre qu'il voulait dire : « Elle est très énervée la prof ». Il existe des doubles sens qui sont sources de malentendus parfois très fâcheux. Pour comprendre le fait que dire la même chose en étant calme ou en étant agressif donne des résultats différents, on propose aux élèves des jeux de rôle.

« Les relations adultes-élèves » : c'est une séance qui est préparée avec les surveillant-e-s qui viennent ensuite participer à la séance.

« Ca sert à quoi l'école ? » : on demande aux élèves « que font les enfants quand ils ne vont pas à l'école ? ». La réflexion débouche sur le travail des enfants à l'école.

« La solidarité » : ce thème, mené avec un collègue de SEGPA, a pu déboucher sur une participation au nettoyage de printemps ou sur une action pour les restos du cœur.

« Grandir » : on part de la question : « Qu'est-ce qui change dans le corps ? ». On s'aperçoit qu'il y a des tabous très grands au niveau du langage. Autant pour les insultes ils peuvent

sortir les mots les plus crus, autant il y a une grande inhibition à nommer certaines parties de son corps. Une fille était incapable de dire « mes hanches ». Leur développement intellectuel est également évoqué.

« L'adolescence en poésie » : on leur a demandé d'écrire une poésie qui sera ensuite lue à haute voix par l'adulte-animateur. Tous les poèmes, parfois très griffonnés, sont mis au propre sur ordinateur, tirés sur imprimante et reliés. Avec l'accord des auteurs, les poèmes sont lus lors de réunions dans le collège. « Un élève en refus scolaire a pu réfléchir lors d'une telle séance à son malaise, l'exprimer dans un poème qui fut dit par un adulte, le voir relié avec ceux de ses camarades pour une publication à usage interne et en être fier. Son comportement ultérieur fut considérablement amélioré. »

Un bilan de chaque séance est fait dans le « cahier du projet » qui sert également à inscrire les élèves sanctionnés. L'équipe se compose de 5 ou 6 adultes qui se répartissent sur toute l'année l'accompagnement des élèves « invités ». Est également présent-e un-e surveillant-e (auparavant, un aide-éducateur). Les élèves sanctionnés sont donc toujours en présence de deux adultes.

Chacun imagine sa propre méthode. Certains préfèrent travailler à partir de documents apportés, de questionnaires, d'une vidéo. « Personnellement, je préfère leur demander d'écrire un texte. Je fais écrire d'abord, ce qui permet un temps de réflexion, et on discute après. Les adultes présents prennent le temps de parler avec eux. La règle, c'est la liberté de parole, sans jugement, à condition qu'elle soit respectueuse. » Au cours de ces séances, la communication est réelle car les adultes et les élèves disposent d'un laps de temps suffisant. La confiance s'établit et on s'exprime sur ce qu'on éprouve, ses révoltes, ses plaisirs, ses interrogations, etc. C'est un moment de libre échange dans le respect de tous. La parole de l'un vaut la parole de l'autre pourvu qu'elle soit sincère et authentique.

Une réunion de concertation entre les adultes impliqués dans le projet a lieu régulièrement. Les professeurs sont rémunérés au tarif des heures de suppléances effectives. « Je tiens à ce qu'il y ait une reconnaissance financière pour le travail d'accompagnement que nous faisons. »

« Les psychosociologues de la Mission Valorisation des innovations pédagogiques, à l'origine, nous avaient conseillé de réserver un temps de réparation pour « la faute » qui a entraîné la sanction. On a essayé de le faire systématiquement mais on s'est aperçu que cela parasitait souvent le travail de parole et de prise de conscience que nous voulions développer avec les élèves. Désormais, on ne réserve un temps pour la réparation que lorsque « la faute » commise est un acte de violence physique sur une autre personne. »

Quel bilan ? « Pour moi, j'en tire un bilan très positif. J'ai beaucoup appris d'eux. Cela m'a donné un autre regard sur les adolescents et cela m'a aidé à dialoguer avec eux en acceptant leurs mots. Après une telle séance, il y a une forme de respect qui s'installe durablement à notre égard, mais ce que nous voulons c'est qu'ils respectent tout le monde. Certains élèves demandent à revenir participer à d'autres séances même sans être sanctionnés. »

Il y a bien sanction par privation de liberté durant un mercredi après-midi, mais il ne s'agit pas d'une sanction humiliante. Elle aide les jeunes à se réconcilier avec l'école et à les faire progresser dans la connaissance des règles du vivre ensemble.

Bien sûr ce ne sont que 8 élèves seulement qui peuvent bénéficier de cette action chaque semaine de l'année scolaire. C'est peu par rapport au nombre d'élèves que compte le collège Georges Brassens. Le système traditionnel des colles, travaux d'intérêts généraux, commissions de disciplines ou conseils de discipline fonctionne donc toujours.

Cependant ces quelques heures de sanction sont de véritables heures d'éducation à la non-violence et à la paix. Elles permettent d'aider les élèves à reconnaître leurs erreurs, à devenir responsables de leurs actes, à se réconcilier avec les adultes du collège, à comprendre la nécessité de la loi et du règlement intérieur, à se faire reconnaître autrement que par un comportement perturbé, à trouver du sens à leur présence au collège qui peut devenir un lieu d'aide, d'écoute, de plaisir, et d'apprentissage.

EXEMPLES DE SITUATIONS

Un enfant qui hurle : il devra peut-être momentanément être pris à part, à l'écart de ceux qui peuvent travailler... Cependant, il a sans doute besoin de bouger, de s'exprimer.

Les retards ne doivent pas gêner, les absences seront rattrapées... Cependant, l'élève a peut-être besoin de méthode et d'aide pour s'organiser.

Les injures : « Comment aimes-tu toi-même qu'on te parle ? » Il sera obligatoire de présenter des excuses sous une forme qu'il aura la possibilité de choisir... Cependant, il serait bienvenu de pouvoir écrire sa colère sans agresser.